



Fribourg, le 23 septembre 2015

Avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) et deux autres lois (fusion du centre cantonal)

Madame la Conseillère d'Etat, Directrice,

Le Parti socialiste (PS) vous remercie de l'avoir associé à la prise de position concernant l'objet mentionné en titre.

En préambule, le PS tient à rappeler l'engagement du Conseil d'Etat lors de l'approbation de la motion, de ne pas s'écarter du fond dans son projet complémentaire. Le PS demande donc de au Conseil d'Etat de rester fidèle à cet engagement dans le cadre de l'analyse des résultats de la consultation

Le PS étant à l'origine de la motion il se contentera d'argumenter sur les alternatives présentées et non sur le fond, étant évident qu'il soutiendra fermement cette loi.

Art. 17b : Introduction de la procédure

Le PS se déclare pour la proposition de base, plutôt que pour la variante.

En effet, une consultation de toutes les communes susceptibles d'être intégrées au périmètre ralentirait inutilement le processus. De plus la définition des communes à impliquer resterait sujet à controverse et demanderait une liste de critères aujourd'hui inconnus.

Art. 17c : Assemblée constitutive

Le PS se déclare pour la proposition de base et non pour l'alternative

Une élection au scrutin populaire ralentirait inutilement le processus et augmenterait le coût global. De plus la nouveauté de la procédure ne permettrait pas aux candidats de faire une campagne basée sur l'expérience.

Art. 17e : c) Attributions

Le PS est favorable à la variante.

Le PS salue la volonté exprimée par l'alternative de concrétiser l'idée de subdivisions internes en cas de grandes fusions proposées dans le Plan de fusion de la Sarine. La représentativité des grandes entités telles que quartiers ou village a toujours été un souci du PS.

Par contre le PS ne retient pas la sous-variante "arrondissement administratifs" qui alourdirait la structure politique.

Art. 17h : Scrutin populaire

Le PS soutient la version initiale.

Le PS pense que cette version initiale laisse plus de liberté de réflexion au cas où un premier projet devrait être repoussé.

Autre remarque

Le PS pense que la fusion d'une grande partie des communes de l'Agglomération de Fribourg aura des effets sur son fonctionnement. C'est pourquoi il est d'avis qu'il faudra mettre à profit la durée des travaux de la future assemblée constitutive, durant la prochaine période législative (2016-2021), pour mener une réflexion sur le fonctionnement de l'agglomération sans toutefois lier les deux processus.

* * *

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à nos remarques, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, Directrice, nos respectueuses salutations.

Pour le PS : Benoît Piller, député